Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 045-214503245-20260520-2026AG032-DE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE ST-JEAN LE BLANC
COMMUNE DE TIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

En exercice :	18
Présents :	13
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures quarante-cinq,
le Conseil Municipal de la commune de TIGY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la Présidence de Fréderic JOVÉ, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Présents : Fréderic JOVÉ, Marie-Agnès TOUZEAU, Luc LANGÉ, Philippe COURTEMANCHE, Lætitia TERRIER, Thierry POMMIER, Mickaël POINT, David POULIN, Ingrid COCO, Céline FOSSÉ, Pamela DESCHAMPS, Gaëlle CAPDEQUI-RUIZ, Kevin GAUTIER-BEGUE

Absents représentés :
Stéphane BOURG donne pouvoir à David POULIN
Marie-Françoise STEPAN donne pouvoir à Philippe COURTEMANCHE
Sylvain ROUTIER donne pouvoir à Fréderic JOVÉ
Valérie COSSON donne pouvoir à Laetitia TERRIER
Catherine GIARD-PASQUIER donne pouvoir à Marie-Agnès TOUZEAU

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOUZEAU

Après avoir fait approuver le Procès-Verbal de la session précédente, qui l'a été à l'unanimité, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le secrétaire de séance. Marie-Agnès TOUZEAU, seul candidat est selon le souhait du Conseil Municipal, désigné à l'unanimité à main levée.

Délibération 2026-AG-032
BIBLIOTHEQUE
Mise à jour du règlement

Rapporteur : Laetitia TERRIER

Laetitia TERRIER rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 08/02/2012, le Conseil Municipal avait acté le principe de création d'une bibliothèque communale et avait à cette même occasion approuvé le règlement intérieur.

Elle expose que depuis cette date, le règlement n'a jamais été modifié.
Depuis la bibliothèque a été déménagée du clos de Roscoat vers l'espace Loire Sologne et à ce titre, il convient à minima de mettre à jour le règlement et la convention de fonctionnement avec l'association gestionnaire « Plaisir de Lire ».
Les principales modifications concernent, outre l'adresse, la prise en charge des frais Sacem par la commune sur les différents supports médias ainsi que le titre de propriété communal de l'ensemble des documents et fonds de la bibliothèque.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 045-214503245-20260520-2026AG032-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide le projet de règlement intérieur mis à jour
- Valide le projet de convention de fonctionnement avec l'association « Plaisir de Lire » mis à jour
- Autorise M. le Maire à signer les documents correspondants

Signé électroniquement par : Agnes TOUZEAU
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Tigy - Secrétaire de séance 3

Signé électroniquement par : Frédéric JOVE
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Tigy - Maire